

Dois-je remplir le document de reprise des énergies pour ma nouvelle adresse ?

Notre réponse

Oui.

Vous devez remplir le document de reprise des énergies avec l'ancien occupant de votre logement, ou avec votre propriétaire si l'ancien locataire est absent.

Attention ! Le document de reprise des énergies doit être complété **deux fois**. Il y a ainsi :

- un exemplaire pour l'ancien locataire ou pour le propriétaire,
- un exemplaire pour vous.

Ensuite, vous devez envoyer le document de reprise des énergies complété à votre fournisseur d'énergie.

Conservez bien une copie de votre exemplaire du document de reprise des énergies. Il peut servir de preuve de relevé des index en cas de déménagement problématique. Il vous permet également de vérifier les montants de votre première facture de régularisation : les index de départ correspondent-ils à vos index d'entrée ?

Vous trouverez le document de reprise des énergies dans l'onglet documents utiles.

Références légales

- Accord – le consommateur dans le marché libre de l'électricité et du gaz (2018)

Documents type

Formulaire: Demande de reprise des énergies - CWAPE

Formulaire: Demande de reprises des énergies - détenteurs de panneaux photovoltaïques -CWAPE

Schéma récapitulatif: je déménage - check-list des démarches à effectuer pour mon contrat d'énergie

Date de mise à jour: Jeudi 06/01/22